

journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

#25novembre



Pourquoi cette date ?

Le 25 novembre 1960, les sœurs Mirabal, militantes dominicaines, sont assassinées par la dictature Trujillo.

Leur combat contre l'oppression inspire la lutte mondiale contre les violences patriarcales.

Depuis 1999, cette date est celle de la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**.

Des violences structurelles

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas des faits isolés.

Elles s'inscrivent dans un **système de domination**, parce que les victimes sont des femmes ou des minorités de genre.

Discriminations, agissements sexistes, harcèlement, agressions, viols, féminicides, gynécides...

Elles prennent racine dans le **patriarcat**, présent dans toutes les sphères de la société — **et le travail n'y échappe pas !**

La France condamnée

La Cour européenne des droits de l'Homme vient de condamner la France pour son incapacité à protéger les victimes de violences sexuelles.

La justice française ne prend pas en

compte le contexte professionnel ni la position hiérarchique des agresseurs comme pressions au consentement.

Le 6 novembre 2025, la loi a été modifiée pour préciser les conditions du consentement : éclairé, spécifique, préalable et révocable

Orange : loin d'être exemplaire

Chez Orange, les chiffres sont clairs :

- Les femmes déclarent **deux fois plus de violences sexuelles** au travail que les hommes (4 % contre 2 %)¹.
- Les **violences verbales augmentent** : 20 % des femmes en ont subi en 2023, contre 14 % en 2021.
- Les **femmes de 26 à 35 ans** sont les plus touchées par le harcèlement sexuel.

Malgré cela, Orange **refuse de reconnaître des risques spécifiques pour les femmes** dans le Document Unique d'Évaluation des Risques et n'accorde aucun moyen aux référent·es CSE pour traiter les signalements.

L'impunité persiste

Le 15 octobre, un **DRH d'une direction nationale d'Orange** passait en jugement pour agressions sexuelles.

Une enquête interne avait déjà conclu à la **gravité des faits**, confirmant des **comportements inappropriés et répétés**.

Malgré cela, au lieu d'une suspension ou d'une sanction disciplinaire, **il a simplement été déplacé** et a continué

[1] Enquête Virage de l'Institut National d'Études Démographiques (INED), 2020

de percevoir **son salaire complet jusqu'à sa retraite**.

Un nouvel exemple d'**impunité au sommet**, où la hiérarchie protège les agresseurs plutôt que les victimes.

Agir, maintenant

Les employeurs ont l'obligation de **prévenir et sanctionner** les violences sexistes et sexuelles.

Chez Orange, **les actes doivent suivre les discours**.



Grève et manifestation les 22 et 25 novembre

Pour en finir avec l'omerta, pour soutenir toutes celles et ceux qui subissent, pour exiger des moyens réels de prévention et de protection.



Flashez le QR code pour retrouver tous les lieux de mobilisation en France.

